

supplémentaires, négociées pour chaque activité, sont fournies pour l'exécution de divers programmes.

Le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux programmes à l'intention des Indiens, qui consistait auparavant à gérer directement les programmes à l'échelle locale, s'est orienté de plus en plus vers la consultation au fur et à mesure que les Indiens prennent en main la gestion de leurs propres affaires. Le ministère et les bandes indiennes s'attachent tout particulièrement à définir les besoins et les priorités, par le moyen d'une action concertée, et à accroître la consultation en matière de politiques et d'administration.

En vertu d'accords conclus avec le gouvernement fédéral, les associations provinciales d'Indiens reçoivent des fonds pour administrer des programmes de développement communautaire planifiés de concert avec les agents fédéraux, mais administrés par les associations mêmes. Ces programmes ont pour but d'aider les Indiens à améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles dans leurs communautés.

Depuis la signature du premier accord en 1969 avec la Fraternité des Indiens du Manitoba, d'autres ont suivi avec les associations d'Indiens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Fondé en 1974, le conseil tribal Dakota-Ojibway (CTDO) a groupé sept bandes du Sud-Ouest manitobain dans le but de former une tribune légalement constituée. Il avait pour objet d'améliorer le contrôle local des services en remplaçant peu à peu le centre de Services MAINC de Brandon, et non seulement d'administrer les services et l'exécution du programme d'activités du ministère, mais aussi de planifier et d'appliquer des programmes conformes aux besoins et aspirations de leur collectivité.

Depuis 1975, le CTDO a fourni des services consultatifs qui auparavant relevaient du ministère, dans des domaines comme les finances des bandes, l'inspection des logements, la prévention des incendies, les services de consultation communautaire, le développement économique et l'orientation des élèves. Des négociations ont été amorcées avec le ministère pour que le CTDO prenne en charge la responsabilité des adhésions, le développement social et l'enseignement postsecondaire.

En Alberta, l'Association des Indiens reçoit des fonds pour surveiller, évaluer et enrichir des programmes existants ou envisagés. Des bandes ont négocié avec les Affaires indiennes en vue d'obtenir que leur soit confiée l'administration de certains programmes et de certaines ressources en personnel.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a collaboré avec les associations d'Indiens afin d'en arriver à des accords tripartites avec le gouvernement fédéral. Des ententes ont été signées entre les associations et le bureau régional du Programme des affaires indiennes et inuit, pour faciliter la recherche et recommander des plans d'action.

La création du Fonds pour le progrès économique des Indiens (FPÉI) en 1970 a marqué une étape dans l'évolution économique des Indiens. Ce fonds a été un instrument financier qui a permis au ministère d'aider les Indiens à accroître leurs possibilités de revenu et d'emplois. Des capitaux ont été fournis à des entreprises et à des hommes d'affaires indiens, et ceux-ci ont été aidés sur le plan de la gestion et de la technique. Dès l'institution du fonds, il était prévu que les Indiens participeraient à la conception et à la réalisation de programmes économiques pour eux-mêmes.

Au cours de l'année financière 1978-79, le Programme des affaires indiennes et inuit a approuvé 313 prêts d'une valeur totale de \$3.8 millions et garanti 33 prêts de sources privées s'élevant à \$11.0 millions.

Le budget principal pour l'année financière 1978-79 autorisait des dépenses d'environ \$25.0 millions sous forme de subventions et de contributions pour l'essor de nouveaux organismes tels que la *National Arts and Crafts Corporation* et le Programme agricole des Indiens du Manitoba. La Direction du progrès économique a accordé 562 subventions et contributions d'une valeur totale de \$5.3 millions pour le démarrage d'entreprises indiennes. Afin d'encourager les Indiens à établir leurs propres entreprises, la Direction, par l'intermédiaire du FPÉI, les a aidés à planifier et à obtenir